

# HISTOIRE



## CHAPITRE 11

### Réaliser une carte mentale de synthèse

La République française depuis les années 1990 :

■ **Un régime stable :**

- La Constitution de 1958 s'est adaptée aux évolutions de la vie politique française (alternances, cohabitations)
- La Constitution de 1958 a été réformée pour répondre aux attentes en termes de gouvernance et améliorer le fonctionnement des institutions
- Une stabilité et des adaptations sur fond de contestation et de crise de confiance de l'opinion publique



## ■ Un régime capable de s'adapter :

- Depuis 1958, la Constitution a été révisée de nombreuses fois
- Depuis les années 1990, les révisions se sont multipliées afin d'adapter la Constitution
- L'article 89 précise les modalités de révision de la Constitution

## ■ Réaffirmer des droits et des principes fondamentaux :

- Adapter le fonctionnement des institutions pour plus d'efficacité (l'organisation décentralisée de la République)
- Répondre aux attentes de l'opinion publique attachée au rôle et à la place de l'État
- Réaffirmer des principes républicains (loi de 2004 sur les signes religieux à l'école)

## ■ S'adapter aux évolutions de la société :

- Accompagner et répondre aux attentes liées à la libéralisation des mœurs
- Réaffirmer le principe d'égalité (parité) et créer de nouveaux droits (PACS, mariage pour tous, etc.)
- S'adapter et évoluer en tenant compte des débats au sein de la société française

et de la laïcité n'ont pas résolu toutes les difficultés. Il reste des débats en suspens comme la GPA. L'application de ces nouveaux droits peut susciter des divisions.

### Pistes pour la rédaction de l'analyse

**En introduction**, l'élève explique que les mutations sociales interrogent de plus en plus le pouvoir politique, au-delà de la question sociale, car ces enjeux sont sociaux. Il annonce la question problématisée puis formule son plan.

### Plan possible

#### 1. Les évolutions sociales font naître de nouvelles revendications

- A.** La famille se transforme, la place de la femme change
- B.** La société devient de plus en plus multiculturelle (immigration, poids croissant de la religion musulmane qui devient la seconde religion en France)
- C.** Une visibilité plus grande des minorités sexuelles (le mouvement LGBTQI)

#### 2. Il est nécessaire d'adapter la législation à ces nouvelles revendications

- A.** L'État accompagne les changements du modèle familial avec la libéralisation des mœurs
- B.** Lutter contre les inégalités homme-femme
- C.** Réaffirmer le principe de laïcité

#### 3. Mais ces mutations ne sont pas toujours acceptées

- A.** Des réactions de rejet (lors de la loi sur le PACS et le mariage pour tous)
- B.** La lutte contre les discriminations est toujours en cours (violences sur les femmes et féminicides, discriminations diverses, action des associations)

**En conclusion**, l'élève fait le bilan en récapitulant les réponses de la V<sup>e</sup> République pour garantir ses valeurs par rapport aux enjeux sociaux. Il peut souligner que l'environnement devient un enjeu essentiel pour la République depuis les années 1990.

## SUJET 2 En quoi les réformes institutionnelles transforment-elles la manière de gouverner la France ?

Depuis le début des années 2000, la France a connu plusieurs réformes institutionnelles : réforme sur le quinquennat et loi sur la parité en 2000, lois de 2003 et 2014-2015 sur la décentralisation, révision constitutionnelle de 2008. Les domaines concernés par ces réformes sont les rapports entre les institutions, la gouvernance et la meilleure représentativité des citoyens.

Ces réformes institutionnelles ont comme conséquence une modification du rôle de l'État central qui doit partager ses prérogatives avec les collectivités locales dans le cadre de la décentralisation. Elles transforment l'exercice du pouvoir en répondant aux attentes des Français et aux évolutions politiques de la V<sup>e</sup> République (cohabitation notamment).

Ces réformes institutionnelles ont modifié les rapports entre les différents pouvoirs et institutions de la République mais visent également à réaffirmer ses principes fondateurs (démocratie, égalité).

Ces mesures n'ont pas forcément réduit les débats et contestations vis-à-vis du système de la V<sup>e</sup> République qui

## ► Exercice BAC

### Réponse à une question problématisée

Les sujets de cette page sont des sujets d'entraînement.

#### SUJET 1 Comment la V<sup>e</sup> République répond-elle aux nouveaux enjeux sociaux depuis les années 1990 ?

La V<sup>e</sup> République est née en 1958, elle est donc bien établie dans les années 1990. Ses principes fondamentaux sont ceux de la devise « Liberté, égalité, fraternité » mais aussi la démocratie et la laïcité. Ils sont garantis par la Constitution et la loi.

Le terme « sociétal » se rapporte aux différents aspects de la vie en société des individus, faisant référence à l'évolution des mœurs et des habitudes de vie. Il se distingue du terme « social » souvent circonscrit aux conditions de vie aux conditions matérielles des individus. Ces enjeux sociaux peuvent être la place des femmes et des immigrés dans la société, les nouveaux modèles familiaux, la pratique croissante de l'islam, etc.

De telles questions sont nouvelles et émanent d'évolutions de la société auxquelles la loi ne s'est pas encore adaptée (libéralisation des mœurs, crainte des divisions au sein de la société, apparition de nouvelles revendications).

Ce sujet a pour borne chronologique basse « depuis les années 1990 », ce qui pose un point de départ correspondant au moment de l'amplification des changements de la société française amorcés dans les années 1960. Le terme « depuis » indique que le sujet doit s'entendre jusqu'à nos jours.

Les lois qui répondent à ces nouveaux enjeux sont de trois types : accompagnement des mutations sociales en accordant de nouveaux droits (PACS en 1999, mariage pour tous en 2003), lutte contre les discriminations envers divers groupes sociaux (loi sur la parité en 1999, loi sur la PMA en 2019), mais aussi réaffirmation des principes républicains (loi sur la laïcité à l'école en 2004).

Ces nouveaux droits accordés et les lois en faveur de l'égalité

portent – entre autres – sur les dépenses de l'État, ni enrayé la crise de confiance envers le fonctionnement des institutions, qui se traduit par la poussée de partis populistes et de mouvements sociaux.

Le sujet débute avec les réformes constitutionnelles sur la parité en 1999 pour permettre une meilleure représentativité des femmes dans la vie politique qui furent mises en application lors des scrutins du début des années 2000, mais aussi sur le passage du septennat au quinquennat qui devait éviter les cohabitations, perçues comme une paralysie des institutions. Le terme « France » rassemble l'ensemble des Français qui ont des attentes mais évoque aussi les territoires locaux, à dissocier des institutions centrales.

### Pistes pour la rédaction de l'analyse

**En introduction**, l'élève explique que sous les années Mitterrand entre 1981 et 1995, la situation de cohabitation a pu apparaître comme une situation de paralysie dans la vie politique, appelant à des réformes constitutionnelles pour renouveler le système de la V<sup>e</sup> République née en 1958. Il annonce la question problématisée puis formule son plan.

### Plan possible

1. Les réformes institutionnelles doivent permettre de rajeunir la V<sup>e</sup> République

**A.** Améliorer le fonctionnement des institutions : loi sur le quinquennat en 2000, réforme constitutionnelle de 2008

**B.** Favoriser une meilleure représentativité des citoyens : parité en 1999, non cumul des mandats en 2014

**C.** Mais toutes ces réformes ne peuvent résoudre la crise de confiance dans le politique

2. Les réformes conduisent à un gouvernement plus décentralisé

**A.** Les lois de décentralisation renforcent les pouvoirs locaux : lois de 2003 et de 2014-2015

**B.** Mais ce processus est inachevé

**En conclusion**, l'élève explique que la V<sup>e</sup> République s'adapte pour répondre à ses évolutions politiques et à ses mutations sociales. Il peut aussi évoquer que la manière de gouverner la

France doit répondre aussi à de nouveaux enjeux européens et mondiaux vus dans les chapitres précédents.

### ► Exercice BAC

#### Analyse d'un document

L'exercice proposé consiste à s'entraîner à construire une analyse critique d'un document.

**Le document** est un extrait d'une tribune de François Hollande dans la presse quotidienne régionale du 3 juin 2014 sur la réforme territoriale. Dans cette tribune, il présente la réforme qu'il envisage pour la décentralisation, indiquant qu'il souhaite renforcer les prérogatives de deux collectivités locales : les intercommunalités et les régions (future loi NOTRe votée en 2015). Ce texte date du mois de juin 2014, soit quelques mois après que la loi Maptam promulguée fin janvier clarifie les compétences de chacune des collectivités territoriales et crée le statut de Métropole, nouveau type d'intercommunalité pour les agglomérations de plus de 400 000 habitants.

**La consigne :** Après avoir montré en quoi la décentralisation s'inscrit dans les évolutions de la V<sup>e</sup> République, présentez les buts de l'approfondissement proposé en 2014 avant de préciser si les objectifs fixés ont été atteints.

L'analyse du document constitue le cœur de votre travail mais nécessite, pour être menée, la mobilisation de vos connaissances.

Cette consigne invite l'élève à s'appuyer sur ses connaissances personnelles afin de montrer les ambitions du président de la République, François Hollande, pour la réforme territoriale, et à préciser si les objectifs annoncés ont été réalisés.

#### Étape 1 : Pour présenter le document, précisez la fonction de son auteur en 2014

Le document est un extrait d'une tribune parue dans la presse régionale du 3 juin 2014, écrite par François Hollande, président de la République socialiste, élu depuis 2012. Dans cette tribune, il présente la réforme de la décentralisation qu'il envisage.

#### Étape 2 : Aidez-vous des questions suivantes et de connaissances pour expliquer les éléments prélevés dans

<b>La décentralisation s'inscrit dans les évolutions de la V<sup>e</sup> République</b>	– Les lois de décentralisation de 1982 (« acte 1 » de la décentralisation) font disparaître la tutelle exercée par le préfet sur les collectivités locales, le contrôles des actes de ces dernières se fait a posteriori et non a priori. L'État transfère des compétences aux communes, départements et régions. La région devient en outre une collectivité locale à part entière. – La décentralisation est inscrite dans la Constitution en 2003 (« acte 2 » de la décentralisation). Dans l'article 1 de la Constitution est inscrit le principe selon lequel l'organisation de la République française « est décentralisée ».
<b>Les objectifs de la réforme de 2015</b>	– Cette nouvelle étape de décentralisation a lieu dans un contexte de modernisation de l'action publique. En janvier 2014, la loi Maptam promulguée fin janvier clarifie les compétences de chacune des collectivités territoriales et crée le statut de Métropole, nouveau type d'intercommunalité pour les agglomérations de plus de 400 000 habitants. La réforme de 2015 porte le nom de loi NOTRe, Nouvelle organisation territoriale de la République. – La réforme conduit à un renforcement des pouvoirs des régions (notamment dans le domaine économique) et des intercommunalités, le département restant l'échelon de la solidarité. De plus, la carte des régions, remodelée en 2014, accompagne ces changements.
<b>Ces objectifs ont-ils été atteints ?</b>	La volonté de simplification voulu par le président Hollande ne s'est pas totalement réalisée. Les élus locaux déplorent que si les compétences ont été transférées, les moyens alloués pour les financer ne sont pas suffisants. Il souhaitait aussi une réduction du nombre d'élus des assemblées des collectivités locales mais face à la fronde des élus locaux, il doit reculer. De plus, il faut souligner que les doublons en matière de compétences entre État et collectivités locales existent encore.





## Le texte

### Pistes pour la rédaction de l'analyse

L'élève peut souligner en introduction que la décentralisation, qu'il définit, s'insère dans un ensemble de réformes institutionnelles qui modifient la gouvernance de la République française. Il peut présenter le document puis annoncer les axes du plan.

L'élève rédige son analyse en s'appuyant sur le plan proposé dans la consigne qui suit l'argumentation du texte présenté. L'élève s'aide du tableau pour rédiger.

En conclusion, l'élève fait le bilan en précisant que le processus de décentralisation qui s'effectue par étapes depuis les années 1980 est encore inachevé et que le « mille feuille territorial » caractérise encore l'organisation de la République décentralisée. Il peut signaler que ce mouvement s'inscrit dans les critiques émises sur la place et le rôle de l'État central.

## Exercice BAC

### Analyse d'un document

L'exercice proposé consiste à s'entraîner à construire une analyse critique d'un document.

**Le document** est un ensemble de statistiques concernant les femmes et la vie politique locale en Nouvelle-Aquitaine, parues sur le site d'informations Aquitaineonline le 18 mars 2019. Il permet d'appréhender la place des femmes dans la vie politique non seulement à l'échelle locale mais aussi à l'échelle nationale, car les éléments présentés dans le document débordent le cadre local de la région Nouvelle-Aquitaine.

**La consigne :** Analysez le document pour identifier les progrès et les limites de l'application de la parité dans la vie politique. L'analyse du document constitue le cœur de votre travail, mais nécessite pour être menée la mobilisation de vos connaissances. La consigne doit conduire l'élève à présenter les progrès des femmes dans la vie politique depuis la loi sur la parité, mais aussi à préciser que l'égalité reste encore largement à réaliser dans ce domaine.

### Réponses aux aides

La loi sur la parité date de 1999, elle rentre en application dès les premiers scrutins au début des années 2000. Elle prévoit un « égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». Ce sont aux partis politiques de la mettre en œuvre, ils doivent respecter l'égalité des candidatures pour les scrutins de liste et prévoir une alternance des candidats de chaque sexe sur les listes.

L'égalité homme-femme progresse le plus dans les assemblées des collectivités locales comme les communes ou les fonctions de maires. Même si le document n'y fait pas référence, les femmes représentent près de la moitié des conseillers régionaux et départementaux. Elles sont moins nombreuses cependant dans les conseils communautaires. On peut souligner la différence entre les communes de moins et de plus de 1 000 habitants. Cette situation s'explique par le fait que, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la loi n'est pas contraignante.

Les femmes sont plus souvent maires de petites communes car il existe, comme dans le monde du travail, un plafond de verre.

Les deux groupes de représentants politiques indiqués sur les documents sont les députés et les sénateurs. Tous deux sont issus de la représentation nationale. Les premiers sont élus au suffrage universel direct, les seconds au suffrage universel indirect par les grands électeurs. Tous deux participent au travail législatif en débattant et en s'exprimant par un vote sur un projet de loi du gouvernement ou une proposition de loi de la part d'un autre député. Ils assurent en outre un travail de contrôle du gouvernement. Les femmes sont moins bien représentées que les hommes dans les deux assemblées. On peut cependant faire observer les progrès réalisés depuis l'adoption de la loi sur la parité à l'aide du document 5 p. 345.

La loi sur la parité n'est pas forcément bien appliquée par les partis politiques. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer. Tout d'abord, la politique est faite par et pour les hommes ce qui a comme conséquences que les élues s'engagent moins, elles rencontrent plus de difficultés au cours de leur mandat à cause de la misogynie et de l'hostilité qu'elles peuvent rencontrer au quotidien. Si l'Assemblée nationale se féminise, certains partis politiques préfèrent payer des pénalités plutôt que d'investir des femmes à la place des députés sortants. La secrétaire d'État à l'Égalité entre les hommes et les femmes, Marlène Schiappa, veut durcir les règles du non-respect de la parité aux élections législatives. Son projet est de multiplier par 5 les pénalités que les partis politiques devraient payer s'ils ne se conforment pas à la loi. On peut aussi prendre l'exemple de Ségolène Royal, candidate pour le parti socialiste, pour la présidentielle de 2007, critiquée même au sein de son camp et devant défendre sa position en insistant sur son expérience dans la vie politique depuis le premier mandat de François Mitterrand.

### Pistes pour la rédaction de l'analyse

**En introduction,** l'élève peut expliquer que si les femmes obtiennent le droit de vote et sont éligibles au même titre que les hommes en 1944, elles restent encore très minoritaires parmi les élus. Ce n'est que dans les années 1990, qu'il apparaît nécessaire de permettre une meilleure représentation des femmes dans le monde politique aboutissant à la loi sur la parité en 1999. Il présente le document et annonce le plan de son analyse.

### Plan possible

1. Une meilleure représentativité dans les assemblées et exécutifs locaux

A. De plus en plus de femmes conseillères dans les conseils des collectivités territoriales et maires

B. L'impact de la loi sur la parité

C. Mais des inégalités subsistent

2. Une représentation moindre dans la vie politique nationale

A. Des députées et des sénatrices moins nombreuses que les hommes malgré des progrès

B. Des freins qui gênent l'application de la loi sur la parité

**En conclusion,** l'élève souligne les progrès accomplis par les femmes dans la vie politique depuis la loi sur la parité mais aussi les inégalités entre les fonctions locales et nationales. Il peut ouvrir sur le fait qu'aucune des femmes présentes au second tour de l'élection présidentielle n'a pu accéder au poste de chef de l'État.

## ► Auto-évaluation



### OBJECTIF 1

- La loi constitutionnelle du 28 mars 2003 définit l'organisation décentralisée de la République française. Le terme de décentralisation est alors inscrit dans la Constitution et en devient un principe fondamental.

- Les élections législatives de 1993 se soldent par une victoire de la droite. F. Mitterrand, qui effectue son second mandat présidentiel (1981-1988 ; 1988-1995), comme il le fit en 1986, décide de rester en fonction et de nommer E. Balladur comme Premier ministre. Celui-ci, issu des rangs de la nouvelle majorité, forme un gouvernement dont les options politiques ne sont pas celles du président. C'est la seconde fois que la France connaît une période de cohabitation.

- En 1999, la Constitution est révisée afin d'y inscrire l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats et fonctions électoralas comme principe républicain. En juin 2000, l'application de celui-ci est imposée par la loi qui oblige désormais de présenter un nombre égal de femmes et d'hommes à l'occasion des scrutins de liste et des élections législatives. Des pénalités financières sont également prévues pour les partis politiques ne respectant pas la loi.

- En septembre 2000, à l'initiative du président J. Chirac (1995-2002 ; 2002-2007), les Français décident par référendum la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans. S'appliquant à lui-même cette réforme constitutionnelle, J. Chirac est réélu pour le premier quinquennat de l'histoire de la République française en 2002.

### OBJECTIF 2

- Si la parité est bien un principe constitutionnel (1999) inscrit dans la loi (2000), son application reste incomplète. Que ce soit dans le domaine professionnel, politique ou domestique, les inégalités homme-femme restent importantes. Les stéréotypes et le sexisme restent les moteurs de carrières moins valorisées, de difficultés à accéder à des postes importants rémunérés à la même hauteur que les hommes, ou encore de pratiques ancrées dans les mœurs au sein des couples. Néanmoins, le principe de parité et les lois le définissant juridiquement permettent une prise de conscience et les inégalités sont désormais des éléments importants du débat public. Pourtant, s'il reste beaucoup à faire, ce débat incite les pouvoirs publics à agir davantage pour réduire les inégalités. Ils sont également de plus en plus sensible aux problématiques concernant le harcèlement et les violences faites aux femmes.

- La création de l'UE (1992) dépasse le seul cadre d'une communauté économique. Il s'agit de créer un espace politique nécessitant le transfert de compétences et de souveraineté des Etats vers les institutions de l'UE. Ainsi, la Constitution de 1958 doit-elle être révisée de nombreuses fois afin de permettre à la France de participer à l'intégration européenne. Un nouveau titre est créé au sein de la Constitution pour prévoir celle-ci. Au-delà, d'autres réformes juridiques permettent au droit français d'incorporer le droit européen. Désormais, celui-ci s'impose à la France et à ses institutions.

- La loi sur la laïcité de 2004 : depuis les années 1990, le principe de laïcité a été questionné, voire remis en cause, notamment dans certains établissements scolaires. Pour réaffirmer ce

principe et apporter les éléments permettant de répondre à ces questions, la loi de 2004 vient préciser l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires à l'école.

- La loi sur la décentralisation de 2003 : elle constitue, après les lois de 1981-1982, le second acte de décentralisation, c'est-à-dire le transfert de compétences, et de moyens, de l'Etat vers les collectivités territoriales. La décentralisation devient un principe constitutionnel.

- La création du PACS : le Pacte civil de solidarité (PACS) est créé en novembre 1999. Avec le mariage, il devient l'une des deux formes d'union civile. Il permet d'organiser la vie commune de deux personnes majeures de sexe différent ou de même sexe. Il établit un ensemble de droits et de devoirs au sein des couples en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Depuis 2017, le PACS, comme le mariage, est du ressort des mairies.

### OBJECTIF 3

#### Notions

**Bloc de constitutionnalité** : ensemble des textes qui, avec la Constitution de 1958, définissent les normes constitutionnelles de la France.

**Décentralisation** : processus consistant pour l'Etat à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes.

**Égalité** : principe républicain selon lequel aucune différence de traitement ne doit être faite par la loi entre les citoyens.

**Féminisme** : mouvement défendant les droits des femmes dans tous les domaines de la vie – politique, économique, sociale et sociétale – pour parvenir à l'égalité homme-femmes.

**Gouvernance** : manière de gouverner prenant en compte l'ensemble des règles et des acteurs qui permettent à l'Etat de fonctionner, de décider et d'agir.

**Laïcité** : principe selon lequel l'Etat se désengage de la sphère religieuse en ne favorisant aucune religion, tout en garantissant le libre exercice des cultes ainsi que la liberté d'expression de ses convictions.

**Libéralisation des mœurs** : évolution des comportements sexuels qui, à partir des années 1960-1970, est surtout marquée par l'émancipation sexuelle des femmes et l'affirmation de l'égalité des sexes.

**Opinion publique** : ensemble des sentiments, des jugements et des valeurs partagés au sein d'une société à un moment donné.

**Parité** : principe d'égalité de représentation entre les deux sexes dans une institution.

**Société civile** : ensemble des personnes qui n'appartiennent pas à la classe politique.

#### Personnages-clés

##### **François Mitterrand (1916-1996)**

Président de la République de 1981 à 1995

##### **Jacques Chirac (1932-2019)**

Président de la République de 1995 à 2007

##### **Nicolas Sarkozy (1955-....)**

Président de la République de 2007 à 2012

##### **François Hollande (1954-....)**

Président de la République de 2012 à 2017

## **Emmanuel Macron (1977-...)**

Président de la République depuis 2017



### **Éléments du cours à retenir**

#### **Leçon 1.** La République française, un régime stable qui sait se réformer

- La Constitution de 1958 fait preuve d'une grande capacité d'adaptation qui garantit sa stabilité malgré les évolutions de la vie politique française depuis les années 1990.

- La procédure de révision de la Constitution garantit le respect de la démocratie et permet de répondre à la nécessité de moderniser la gouvernance, d'améliorer le fonctionnement des institutions, de faciliter l'intégration européenne ou d'élargir la décentralisation (2003).

- La République doit aussi réaffirmer ses principes, comme c'est le cas avec la laïcité (loi de 2004), dans le cadre de débats qui divise l'opinion publique tout en définissant juridiquement de nouveaux droits.

- Depuis les années 1990, les évolutions constitutionnelles et juridiques n'ont pas apporté de réponses durables à la crise de confiance des Français envers leurs institutions.

#### **Leçon 2.** La République s'adapte aux évolutions de la société

- Les années 1990-2000 sont marquées par de profondes mutations sociales, sociétales et technologiques dans un contexte politique et économique fragile et incertain. Elles sont la toile de fonds de ruptures au sein de la société.

- La République accompagne ces évolutions, notamment en matière de libéralisation des mœurs, pour des questions liées à la famille ou aux droits des femmes. Ces évolutions alimentent des débats et des tensions au sein de la société.

- La République définit sur le plan juridique de nouveaux droits pour davantage d'égalité et de liberté concernant les formes d'union entre adultes (PACS, 1999 ; mariage pour tous, 2013), l'égalité homme-femme (loi sur la parité, 2000).

- Les nouveaux droits font apparaître de nouvelles revendications (homoparentalité, lutte contre les discriminations, etc.) qui nécessitent d'autres réformes constitutionnelles et juridiques et qui sont autant de combats à venir pour la République.

### **Savoir expliquer**

- La V<sup>e</sup> République est un régime stable car, depuis 1958, elle a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation et de souplesse pour accompagner les évolutions politiques et répondre aux aléas de la vie politique française. Ainsi, depuis les années 1990, a-t-elle réussi à s'adapter aux alternances et aux cohabitations.

- Depuis les années 1990, la Constitution a été révisée afin de réaffirmer ses principes (loi sur la parité, 2004) ou de les compléter et de les élargir (inscription de la décentralisation comme principe constitutionnel, 2003). D'autres réformes ont permis de réaffirmer certains droits (loi sur la parité, 2000) ou d'en créer de nouveaux (création du PACS, 2000). La Constitution a aussi été révisée pour améliorer ses institutions (loi sur le quinquennat, 2000) ou pour répondre aux objectifs de l'intégration européenne.

- Depuis les années 1990, la V<sup>e</sup> République a connu de grandes évolutions constitutionnelles et juridiques pour rendre possible l'intégration européenne de la France. Des lois constitutionnelles ont été nécessaires pour fondre le droit européen dans la loi française. De même, d'autres réformes ont été nécessaires pour améliorer le fonctionnement des institutions (la décentralisation, 2003 ; le quinquennat, 2000).

- Les années 1990-2000 ont permis l'affirmation de nouveaux droits sur les plans constitutionnel et juridique. Ceux-ci permettent de garantir davantage d'égalité entre les femmes et les hommes (loi sur la parité, 2000) ou d'accompagner la libéralisation des mœurs sur le plan des unions entre adultes (PACS, 1999 ; mariage pour tous, 2013) ou de la libération sexuelle.